

A : Producteurs et négociants certifiés
Réseaux de producteurs
Organisations nationales du commerce équitable
FLOCERT
cc : Comité des standards
Personnel de Fairtrade International

Alina Amador
Head of Standards
a.amador@fairtrade.net

10 octobre 2024

Objet : Mises à jour de la norme, notes d'interprétation et délais de mise en œuvre

Chers partenaires du commerce équitable,

Dans cette lettre, l'Unité des Standards de Fairtrade International souhaite vous informer de diverses mises à jour et modifications concernant le Fairtrade Standard pour le cacao.

Tout d'abord, la norme a été mise à jour pour refléter les décisions suivantes du directeur :

- Modification de l'applicabilité des négociants aux payeurs et aux transporteurs dans les requêtes 3.4.4. et 3.4.8. de la norme. 3.4.4. et 3.4.8.
- Modification des données de début d'applicabilité pour la section 3.1 (systèmes de management), sauf pour les exigences 3.1.1 voir ci-dessous le calendrier de mise en œuvre.

[La norme actualisée](#) et les traductions sont disponibles [ici](#).

L'applicabilité des exigences 3.4.4 et 3.4.8 aux payeurs et aux transporteurs a également été mise à jour. En outre, les liens vers les notes d'interprétation sont désormais inclus dans le texte de l'exigence, et non plus dans la section relative aux orientations. Les notes d'interprétation sont contraignantes pour la conformité aux exigences.

[Les notes d'interprétation](#) pour les exigences 2.1.1 (*référence au document d'orientation actualisé*) et 3.4.4, 3.4.7, 3.4.8 (*y compris la modification de l'applicabilité aux payeurs/convoyeurs uniquement pour les 3.4.4 et 3.4.8*) ont également été modifiés. Veuillez noter que des traductions seront disponibles sous peu.

Le [calendrier de mise en œuvre](#) a été mis à jour. Il n'y a plus qu'un seul document qui énumère toutes les exigences pour lesquelles de tels calendriers ont été rédigés. Les traductions sont disponibles [ici](#). Certains de ces délais ont été modifiés afin de laisser plus de temps pour la mise en œuvre des étapes. En outre, l'exigence 3.1.1 Information des membres a été ajoutée à la liste.

Enfin, nous souhaitons rappeler aux parties prenantes que des documents d'orientation sont disponibles [ici](#). Ils concernent la mise en œuvre des [systèmes de gestion](#) et la tenue des registres d'exploitation.

Pour toute question, veuillez contacter standards-pricing@fairtrade.net

Meilleures salutations,

Alina Amador
Head of Standards